Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		שומ	Jiogique	et a retiqu	etage	aes proau	บเอ ทาดเดธ	giques			
	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0041076.2025.001			ETAHLE: #	о П	I.2 Type d'Opérateur ☑ Opérateur					
				T.	☐ Groupe d'opérateurs						
				X XX	Ŧ	oroupe a c	perateurs				
				为三世界 的是	442						
S											
ire					Section 1						
ıto	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs					I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
iga	•	0 1 1					•			nitiole	
\mathbf{pl}	Nom	SAS VAL LEGUMES				Autorité	-	(FR-BIO-16)			
S 0	Adresse	9 RUE DE L'EGLISE 10400 Fontenay-de				Adresse	France	rges Bizet , 4	Code ISO	inae FR	
nt	Pays	France	Code IS	SO FR		Pays	rrance		Code 130	IK	
Partie I: Éléments obligatoires	T.D. A. at. 11.7		1								
léi	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs										
E	• Préparation										
e I											
rti	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Con-									lu Conseil e	et
Pa	méthodes de pro	Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et thodes de production									
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux										
	Méthode de production:										
	•	0 .	•	période de conversion							
	– producti	ion biologique avec u	ine producti	on non biologique	e						
							4				
_							1				
	T	ment est délivré con	£	(IIF)	2010/04	0 -4	12	1	12 44	(-l:-:	
	convient) satisfa	nit aux exigences duc	lit règlement	au regiement (UE) t.	2018/84	8 et certifie que	e roperateur o	u ie groupe d	roperateurs	(choisir ce q	<u> Į</u> ui
							+				
	I.7 Date, lieu					I.8 Validité					
	Date	28 avril 2025	Nom et	QUALISUD		Certificat vala	ble du	20/03/2025	au	31/03	/2027
		12:31:13 +02 (Europe/Paris)	signature								
	Lieu	Marmande (FR)									
				1							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a l'étiquet	age aes proat	uits biologiques							
II.1 Répertoire des produit	S									
Nom du produit	Code (CEE chan	e de la nomenclature) n° 2658/87 du Cons np d'application du 1	e combinée (NC) visé au règlement seil pour les produits relevant du règlement (UE) 2018/848							
Commerce de détail de f échalote et échalion	fruits et légumes frais : Oignon, ail,		Biologique							
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres										
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte eu en tort que sous traitent réalisent l'activité ou les activités pour le compte d'un autre confrateur, le sous										
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées										
Activité	Description de l'activité ou des activités point 5	s visées à la partie I,								
Préparation	Commerce de détail de fruits et légur Calibrage et conditionnement d'oigne et échalions	mes frais : ons, ails, échalotes	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traita restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
Préparation	Commerce de détail de fruits et légur Stockage et calibrage d'oignons, ails, échalions	mes frais : échalotes et	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traita restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 							
II.6 Informations sur l'acti 2018/848	vité ou les activités réalisées par le tiers sou	us-traitant conformé	ément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)							
règlement (UE) 2018/848, d	s réalisant une ou des activités pour l'opéra lont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs i esponsabilité au sous-traitant	teur ou le groupe d' reste responsable en	'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du n ce qui concerne la production biologique et pour lesque							
IL8 Informations sur l'accr	réditation de l'organisme de contrôle confo	rmément à l'article	40. paragraphe 3. du règlement (UF) 2018/848							
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC									
Hyperlien vers le certifica		c.fr/annexes/sect5/	/5-0058.pdf							
II.9 Autres informations										
Document justificatif for certificat et tel que défir	ırni à l'opérateur conformément au prog u par la circulaire afférente de l'INAO.	gramme de certific	cation en vigueur à la date d'édition du présent							